

FAURÉ Paul Casimir

Né le 13 mars 1866 à Caussade (*Tarn-et-Garonne*) et décédé le 14 novembre 1947 à Toulon (*Var*).

- *Fils de Marie Louis Julien Saturnin FAURÉ*, représentant de commerce, et de *Marguerite Jeanne HOURCADE*, son épouse (*Registre des actes de naissance de la commune de Caussade, Année 1867, f° 1, acte n° 2 — Transcription d'un jugement en rectification d'état civil prononcé le 3 décembre 1866 par le Tribunal civil de 1^{re} instance de Montauban*).

- *Époux de Joséphine Marie Gabrielle de CASAL*, née le 16 novembre 1870 à Teniet-el-Had (*Département d'Alger, Algérie*), avec laquelle il avait contracté mariage à Marseille, le 20 novembre 1915 (*Ibid.*).

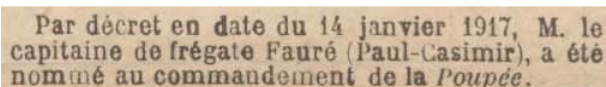
Veuve en premières noces de *Victor Jean François MANDINE*, né le 21 juillet 1873 à Martigues (*Bouches-du-Rhône*) (*Registre des actes de naissance de la commune de Martigues, Année 1873, acte n° 149*) et décédé le 18 novembre 1914 à Dakar (*Sénégal*), capitaine au long-cours, avec lequel elle avait contracté mariage à L'Isle-sur-la-Sorgue (*Vaucluse*), le 25 février 1911 (*Registre des actes de mariage de la commune de L'Isle-sur-la-Sorgue, Année 1911, f° 6 acte n° 7*).

Admis à l'*École navale* le 30 septembre 1884 à la suite du concours ouvert la même année, ayant été classé 5^e sur une liste de 100 élèves (*Déc. min. 20 sept. 1884, J.O. 21 sept. 1884, p. 5.041*).

... / ...

Promu au grade de capitaine de frégate à compter du 12 février 1911.

Par décret du 14 janvier 1917 (*J.O. 16 janv. 1917, p. 531*), nommé au commandement du patrouilleur auxiliaire, ex-yacht *Poupée* (1915~1919).



Par décret en date du 14 janvier 1917, M. le capitaine de frégate Fauré (Paul-Casimir), a été nommé au commandement de la *Poupée*.

Par décret du 6 juin 1919 (*J.O. 11 juin 1919, p. 6.015 ; erratum J.O. 12 juin 1919, p. 6.055*), promu au grade de capitaine de vaisseau.

Par décret du 28 février 1922 (*J.O. 2 mars 1922, p. 2.503*), admis à faire valoir ses droits à la retraite, à titre d'ancienneté de service ; nommé avec son grade dans la réserve de l'armée de mer, demeurant affecté au port de Toulon. Rayé des contrôles de l'activité à compter du 13 mars 1922.



Distinctions honorifiques

- Par décret du Président de la République en date du 10 mai 1898 (*J.O. 12 mai 1898, p. 3.073*), nommé au grade de chevalier dans l'Ordre de la Légion d'honneur.
- Par arrêté du Ministre de la Marine en date du 17 janvier 1917 (*J.O. 18 janv. 1917, p. 574*), inscrit au tableau spécial de la Légion d'honneur pour le grade d'officier.
- Par décret du Président de la République en date du 29 décembre 1921 (*J.O. 15 janv. 1922, p. 769*), promu au grade de commandeur dans l'Ordre de la Légion d'honneur. Comptait alors 37 ans 2 mois et 21 jours de services, dont 26 ans 6 mois et 3 jours à la mer, et 5 ans 2 mois et 23 jours en guerre.
- Par arrêté du Ministre de l'Instruction publique en date du 20 février 1929 (*J.O. 23 févr. 1929, p. 2.252 et 2.256*), nommé officier de l'Instruction publique « *pour services rendus à l'enseignement* ». Alors commissaire du gouvernement près les tribunaux de la Marine.

Daniel LAHEYNE
23 février 2019